



INTERNATIONAL MONETARY FUND FACTSHEET

Le FMI et les objectifs de développement durable

Les objectifs de développement durable (ODD) désignent un ensemble d'objectifs de développement mondiaux adoptés par les États membres des Nations Unies (ONU) en septembre 2015. Les ODD, qui remplacent les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), seront le point de référence mondial des actions menées dans le domaine du développement jusqu'en 2030. Les ODD ont un caractère universel et une portée plus vaste que les OMD, car ils s'appuient sur le principe que le développement doit être viable du point de vue économique, social et environnemental. Le FMI, mettant à profit son expertise des questions macroéconomiques et financières ainsi que son envergure mondiale, épaula les États membres dans leurs efforts de développement tout en promouvant la stabilité économique et financière à l'échelle mondiale, condition indispensable pour que ces efforts aboutissent.

Les ODD

Les ODD ont été officiellement adoptés en remplacement des OMD, qui étaient arrivés à terme, par les États membres de l'ONU lors du Sommet des Nations Unies de septembre 2015 à New York. Les ODD ont un caractère universel et s'articulent autour de cinq éléments essentiels : la population, la planète, la paix, la prospérité et le partenariat. La mobilisation des ressources financières nécessaires pour réaliser les ODD a fait l'objet de la Troisième Conférence de l'ONU sur le financement du développement qui s'est tenue en Éthiopie en juillet 2015 et qui s'est conclue par un accord entre les États membres de l'ONU — le Programme d'action d'Addis-Abeba — sur une stratégie de financement viable pour réaliser les ODD. Un accord mondial a aussi été conclu lors du Sommet sur le climat qui s'est tenu à Paris en décembre 2015 sur la fixation d'objectifs nationaux pour les émissions de CO₂ en vue de lutter contre le changement climatique. Cet accord va dans le sens des ODD qui mettent eux aussi l'accent sur la protection de l'environnement.

La réalisation des ODD

Les ODD sont plus ambitieux que les OMD dans la mesure où ils reposent sur l'idée que le développement doit être viable du point de vue économique, social et environnemental. La réalisation des ODD nécessitera des interventions dans un grand nombre de domaines aux niveaux national et international.

Au niveau national, les autorités doivent s'efforcer de créer un environnement macroéconomique robuste et faire le nécessaire pour assurer une croissance forte et durable. Il s'agit en particulier de mettre en place des institutions solides de nature à susciter la confiance des investisseurs, renforcer les finances publiques, veiller à ce que les dépenses publiques soient efficaces et bien ciblées, investir dans les infrastructures, maintenir la viabilité de la dette, approfondir les marchés financiers et en élargir l'accès tout en préservant la stabilité financière, et promouvoir l'inclusion et la viabilité environnementale. Les autorités doivent aussi définir leurs principaux objectifs de développement et trouver des moyens pérennes d'en financer la réalisation.

Compte tenu des risques élevés de contagion dans un monde de plus en plus interconnecté, les efforts de développement menés à l'échelle nationale doivent être accompagnés d'un renforcement de la résilience macroéconomique des pays — par la constitution

d'amortisseurs budgétaires et de réserves de change suffisants — pour contrer les chocs extérieurs.

Au niveau mondial, un environnement extérieur favorable reposant sur la stabilité économique et financière et la stabilité des échanges commerciaux et des flux financiers, est aussi nécessaire pour la réussite des efforts de développement. Une coopération internationale est indispensable pour assurer la compatibilité des politiques macroéconomiques nationales, veiller à ce que les grandes places financières soient régies par des réglementations appropriées, compatibles entre elles et scrupuleusement respectées, et mettre en place à l'échelle mondiale un dispositif de sécurité financière solide offrant la garantie que des liquidités seront disponibles en cas de besoin imprévu.

Le FMI et les ODD

Le FMI est déterminé à accompagner, dans le cadre de la mission qui lui est assignée, les efforts de développement durable de tous ses États membres. Il a aussi conçu plusieurs [initiatives](#) pour accroître de façon importante son soutien en faveur des États membres qui œuvrent à la réalisation des ODD. Plus précisément, le FMI

- offre depuis juillet 2015 [un dispositif de sécurité plus large pour les pays en développement](#) : i) un relèvement de 50 % de tous les financements concessionnels du FMI; et ii) un taux d'intérêt zéro sur les prêts du FMI au titre de la [facilité de crédit rapide](#), conçue pour les pays à faible revenu qui subissent une catastrophe naturelle ou un conflit;
- apporte un soutien accru aux pays en développement pour les aider à améliorer leurs capacités dans le domaine de la politique fiscale et de l'administration des impôts, notamment pour ce qui est des questions de fiscalité internationale. Le FMI fournit une assistance technique dans le domaine de la mobilisation des recettes intérieures à plus de cent pays chaque année et intensifie le soutien qu'il apporte aux pays en développement, en y incluant, le cas échéant, les questions revêtant une dimension internationale, et en collaborant avec d'autres organisations financières internationales, telles que la Banque mondiale;
- apporte son concours — par le biais de l'initiative en faveur des infrastructures — aux États membres désireux d'accroître l'investissement public dans les infrastructures. Cette initiative a pour but d'affiner les conseils de politique macroéconomique du FMI ainsi que son soutien au renforcement des capacités afin d'aider les pays à combler les déficits d'infrastructures de grande ampleur sans mettre en péril la viabilité de la dette publique à moyen terme. En outre, la nouvelle politique du FMI en matière de plafonds d'endettement offre plus de flexibilité pour proposer un financement qui répond aux besoins de croissance et d'investissement tout en maintenant la dette à un niveau prudent. Plusieurs pays en développement en ont déjà bénéficié;
- apporte un concours plus efficace aux États fragiles et en situation de conflit pour les aider à résoudre leurs difficultés particulières et répondre à leurs besoins étendus et persistants dans le domaine du renforcement des capacités. Le Cadre de renforcement des capacités est une initiative en cours d'essai qui a pour but d'aborder à la manière d'un programme le soutien des objectifs de développement institutionnel, le renforcement du suivi des résultats et l'amélioration de la coordination entre les parties prenantes;

- approfondit ses conseils concernant les questions d'inclusion et de viabilité environnementale — deux aspects centraux des ODD qui revêtent une importance macroéconomique dans de nombreux pays — en incorporant ces conseils à son travail opérationnel. Ce travail est déjà à l'œuvre dans 58 États membres.

Afin de renforcer la présence du FMI aux côtés des États membres et contribuer ainsi à la réalisation des principaux ODD, les services de l'institution ont récemment entrepris une [étude des politiques à mettre en œuvre dans plusieurs domaines liés au développement](#), notamment :

- la diversification et la transformation structurelle en tant que moteurs d'une croissance soutenue dans les pays en développement — et les mesures à adopter pour faciliter cette évolution, dont les principales sont [le renforcement des infrastructures avec un bon rapport coût-efficacité, le soutien à l'approfondissement du secteur financier et l'amélioration de la productivité agricole](#);
- les améliorations possibles en ce qui concerne la participation à la vie économique, le taux d'activité des femmes et l'accès aux services financiers — en jouant sur la fiscalité et les dépenses de manière à renforcer le rôle de redistribution de la politique fiscale tout en veillant à ce que les incitations à travailler et à épargner n'en soient pas réduites, en ouvrant plus largement l'accès aux services financiers tout en préservant la stabilité financière, et en procédant à des réformes pour développer la participation à la vie économique; et
- la viabilité environnementale, par la réforme des prix de l'énergie et de l'eau et par des mesures visant à accroître la résistance des pays aux événements défavorables liés au changement climatique.